Conseil municipal d'Aigre (Charente)

Procès Verbal

Séance du 7 mars 2025

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU			X	Pouvoir à Emilie Roux
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Tanguy GAILLARD			X	
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			
Amandine BERNARD	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heure 05

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2025 est adopté à l'unanimité

Budget 2025

Un document budgétaire avec une note de synthèse, comprenant les comptes financiers uniques 2024 (c'est-à-dire le bilan de l'exercice 2024, qui reprend la comptabilité de l'ordonnateur – le Maire – et du Comptable du Trésor public) et les propositions de budgets 2025, avec plusieurs annexes, est remis à chaque conseiller municipal. Le document reprend les éléments vus dans les commissions puis présentés en commission Finances.
Le Maire présente les documents pour chacun des budgets.

Budget annexe : Lotissement Valtaud

- **Vote du compte financier unique 2024**

- Dépenses de fonctionnement 2024 – prévisions 384 476.50€ - réalisation 327 510.00€
- Recettes de fonctionnement 2024– prévisions 384 476.50€ - réalisation 337 509.82€
- Dépenses d'investissement 2024 – prévisions 387 687.15 € - réalisation 327 509.82€
- Recettes d'investissement 2024 – prévisions 387 687.15 € - réalisation 76 035.94€

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Brigitte Fouré, Maire-Adjointe. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Vote : 20 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud)

- **Vote du budget primitif 2025**

Le budget proposé pour 2025 s'équilibre à 367 217.20€ en fonctionnement et 367 217.20€ en investissement. Il tient compte de l'ensemble des dépenses prévues pour les derniers travaux. Concernant la section d'investissement, il ne s'agit que d'écritures de stocks.
Vote : 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud)

Le Maire fait part de ses échanges avec Dimitri Ferrand, propriétaire riverain, et propose d'uniformiser les clôtures de fonds de terrain viabilisés du lotissement Valtaud afin d'avoir une clôture harmonieuse. Il propose une prise en charge à hauteur de 50%. Accord du Conseil municipal.

Budget principal

- **Vote du compte financier unique 2024**

- Dépenses de fonctionnement 2024 – prévisions 2 244 709.31 € - réalisations 1 736 219.04€
- Recettes de fonctionnement 2024 – prévisions 2 244 709.31 € - réalisations 2 011 112.36 €
- Excédent de fonctionnement de l'exercice 274 893.32 €
- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2024 : 632 251.54 €
- Dépenses d'investissement 2024 – prévisions 2 322 042.52 € - réalisations 1 024 016.94 €
- Recettes d'investissement 2024 – prévisions 2 322 042.52 € – réalisations 1 107 771.76 €
- Excédent d'investissement de l'exercice 83 754.82 €
- Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2024 : 176 743.00 €

Le Maire rappelle les bons résultats budgétaires, qui avaient déjà été soulignés par le Comptable du Trésor public. Les finances sont maîtrisées.
La section d'investissement, qui n'a pas vocation à être excédentaire, enregistre cette année un excédent compte tenu des restes à réaliser significatifs sur l'année 2025.
Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Brigitte Fouré, Maire-Adjointe. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Vote : 20 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud)

- **Affectation du résultat de l'exercice 2024**

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 d'un montant de 632 251.54 € est affecté pour 328 113.00€ à l'excédent de d'investissement cumulé et au financement des restes à réaliser, afin de couvrir le besoin de financement de la section. 304 138.54€ sont reportés en fonctionnement.
Vote : 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud)

- **Vote du budget primitif 2025**

Le budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à 2 150 000€ et en section d'investissement à 2 060 000€. Le Maire rappelle qu'il s'agit de prévisions budgétaires, qui tiennent compte des dépenses et recettes attendues. En fonctionnement, un fonds de roulement de 150 000€ est prévu, comme chaque année. En investissement, les principaux projets en cours et à venir sont présentés.
Vote : 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud)

- **Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire**

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement de l'école élémentaire Marc Mouclier sur l'année scolaire 2023-2024 : 125 853.36€ pour 90 enfants scolarisés. Le coût par enfant s'élève à 1398€.
Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud), autorise le Maire à encaisser auprès des communes la somme de 1 398€ par enfant scolarisé à l'école élémentaire.

- **Participation des communes aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire**

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement de la cantine sur l'année 2024 : 131 564.20€. Il indique qu'il y a164 enfants rationnaires et rappelle que les recettes sont encaissées sur le budget communal (paiement de la cantine par les familles et les enseignantes). Le coût par enfant pour les communes s'élève à 438€. Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud), autorise le Maire à encaisser auprès des communes la somme de 438€ par enfant rationnaire à la cantine.

- **Participation de la commune d'Aigre aux frais de fonctionnement des écoles**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud), autorise le Maire à signer les conventions de participations suivantes :

- Ecole de Mansle pour trois enfants scolarisés en classe ULIS (élèves en situation de handicap). Montant total de la participation : 2100€.
- Ecole de Fouqueure pour deux enfants de Villejésus scolarisés (en CM2, il s'agit donc de la dernière participation conformément aux engagements pris). Montant de la participation : 3 760€.
- Cantine de Fouqueure pour les deux enfants. Montant de la participation : 1 862€.
- Ecole Notre Dame des Anges à Aigre pour 8 enfants en classe de maternelle et 22 en classe élémentaire. Il est rappelé que la commune d'Aigre, où se situe l'école, est obligée de participer à hauteur des forfaits votés pour les enfants scolarisés à l'école publique. Montant de la participation totale : 53 060€.

- **Subventions 2025**

Le Maire présente le tableau des subventions proposées par la commission « Animation du territoire » pour la somme globale de 35 000 €. Il n'y a pas de changement notable. Il rappelle que les subventions sont versées aux associations qui envoient à la Mairie leur bilan moral et financier. Accord du Conseil Municipal (les élus membres des associations ne prennent pas part au vote) avec 1 abstention (Nadia Caillaud).

- **Tarifs 2025**

Il est proposé de revoir le tarif de stationnement à l'aire de camping de 7 € actuellement à 8 € à compter du 1er avril. Accord du Conseil Municipal avec 1 abstention (Nadia Caillaud).
Il est également proposé de revoir le tarif de la garderie à compter du 1er septembre prochain pour l'augmenter de 10 centimes. Accord du Conseil Municipal avec 1 abstention (Nadia Caillaud).

- **Travaux en régie - imputation en investissement**

Le Maire rappelle l'inéligibilité au FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) des dépenses de travaux en régie effectuées par les agents communaux. Néanmoins, il est possible de récupérer le FCTVA sur les dépenses d'acquisition de fournitures utilisées pour réaliser ces travaux, en les imputant directement en investissement par opération, sur délibération. Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud), valide les opérations suivantes :

937	2313	Ecole élémentaire	4 000.00 €
938	2315	Eglise Aigre	2 500.00 €
939	2313	Local service technique	40 000.00 €
940	2313	Aménagement extérieurs CDC	3 000.00 €
941	2313	Réhabilitation des vestiaires	30 000.00 €
942	2313	Salle de danse	10 000.00 €
943	2315	Place des halles	2 500.00 €
944	2312	La cagouille (extérieurs)	8 000.00 €
945	2313	Extension France Service	2 000.00 €

- **Application de la fongibilité des crédits**

La nomenclature M57 a introduit depuis 2023 la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement. Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel. Pour ce faire, il convient de prendre une délibération qui fixe par section le pourcentage autorisé, en sachant que le pourcentage ne doit pas dépasser 7,5% par section. Cette procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel). Le Maire doit, à la réunion suivante, informer le conseil des virements de crédits réalisés. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal est invité à voter le taux du Foncier bâti, du Foncier non bâti, de CFE (cotisation foncière des entreprises), et de taxe d'habitation (pour la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires). A la création de la commune nouvelle en 2019, la précédente municipalité avait opté pour un lissage sur douze ans, et il n'est pas possible de le modifier. Pour rappel, les taux communaux sont de :

- Foncier bâti : 38.70 %
- Foncier non bâti : 42.31 %
- CFE : 20.05 %
- Taxe d'habitation : 13.54 %

Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition. Accord à l'unanimité.

<u>Avancements de grade</u>

Chaque année, le Centre de gestion procède au recensement des fonctionnaires remplissant les conditions individuelles nécessaires pour accéder au grade supérieur par la voie de l'avancement de grade et transmet un tableau des agents promouvables à l'ensemble des collectivités affiliées. Le Maire présente le recensement des avancements de grade et la proposition correspondante d'ouverture de postes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer les postes.

Acquisition de la parcelle 411 A 1745 (chemin – Les Granges)

Le Maire informe les élus que la parcelle 411 A 1745 assure la continuité du chemin rural de Villejésus n°17 dit de Lorpéroche avec un chemin d'Association foncière. Cette voie est actuellement ouverte à la circulation du public, mais relève de la propriété privée de M. Serge Chunleau. Après avoir échangé avec le propriétaire à ce sujet, il est proposé de régulariser cette situation par l'achat de cette parcelle de 167 m^2 au prix de 167 €. La vente se fera par acte administratif. Accord du Conseil Municipal.

Enquête publique – zonage d'assainissement collectif (CDC Cœur de Charente)

Le Maire informe les élus de l'avancement de la révision du zonage d'assainissement à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Charente. L'enquête publique se termine le 7 mars.

Le Bourg d'Aigre, les hameaux de Saint-Mexant, L'Ouche et La Chaussée sont desservis par un réseau d'assainissement de type séparatif. La commune est équipée de 14 postes de refoulement. Les effluents sont traités par la STEP d'Aigre de type boues activées d'une capacité de 2 200 EH.

Dans le zonage de 2005, le bourg de Villejésus et le hameau des Granges étaient zonés en assainissement collectif mais les travaux n'ont pas été réalisés. Le reste des habitations est en assainissement non collectif.

Sur la commune il y a 355 systèmes d'assainissement non collectif recensés, 649 branchements raccordés sur l'assainissement collectif.

Des modifications sont proposées en ce qui concerne notamment le bourg de Villejésus et le hameau des Granges :

- Il est proposé la mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif dans le centre du Bourg de Villejésus entre les rues Haute et Basse qui est un secteur dense et urbanisé, ainsi qu'une extension aux rues de la Potonnerie et de la Croix du Perret.
- Compte tenu de l'étroitesse des rues, de l'encombrement souterrain, de la présence de fondation et de murets à proximité directe de la voirie, il est proposé de ne pas raccorder le village des Granges sur l'assainissement collectif.

Le rapport complet et la cartographie sont consultables sur le lien suivant :
https://www.coeurdecharente.fr/fichespratiques/vivre/assainissement/zonage-dassainissement/

Le Maire informe les élus de la contribution déposée au nom de la commune, pour faire remonter les attentes des habitants qui ont été portées à sa connaissance.

Enquête publique – PPG Charente non domaniale SBCP

Le Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP) a ouvert une enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2025-2034 du bassin versant de la Charente non domaniale au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement. Une partie de la commune historique de Villejésus se trouve dans le périmètre.

le PPG de la Charente non domaniale prévoit des actions pour protéger et améliorer les milieux aquatiques, en tenant compte du changement climatique et des risques d'inondation. L'objectif principal est de préserver ces milieux ainsi que la qualité de l'eau.

Notre commune sera concernée par :

- un inventaire des haies et du maillage bocager (talus, boisements, arbres isolés) ;
- un diagnostic du réseau hydrographique ;
- un inventaire des zones humides : la stratégie de réalisation de cet inventaire sera définie en 2025.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Questions diverses

- Réhabilitation de la Boulangerie : la SAEML Territoires Charente a retenu le bureau d'architecture SKALA à Angoulême pour assurer la maitrise d'œuvre. Une réouverture de la boulangerie est envisagée en fin de premier semestre 2026.
- Christophe Labonne, propriétaire « Du marché des saveurs » vend son magasin. Une reprise est prévue dans l'été, après quelques travaux.
- Monsieur Lolli, gérant du site « Le village du Parc », ouvrira prochainement dans l'ancienne pharmacie, un salon de thé et petite restauration.
- Un magasin de vannerie devrait ouvrir prochainement dans les locaux de l'ancienne BNP.
- Une lettre a été adressée aux commerçants et riverains de la grande rue leur demandant de veiller à laisser libres les places de stationnement dans la grande rue pour la clientèle des magasins.
- 4 lots de bois ont été attribués dans le cadre de l'affouage dans la forêt de Villejésus.
- La voie communale limitrophe avec Marcillac qui descend le long du nouveau cimetière d'Aigre sera limitée à 50 km/heure. Un arrêté commun sera signé entre les deux communes.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur King, propriétaires de biens (Pourut, rue basse et Hury, rue du milieu) sur lesquels la commune a entamé une procédure d'état de péril. Il est également propriétaire de l'ancien garage Audouin, rue du temple à Aigre. Monsieur King souhaite mettre en vente ces biens. Le Maire lui a rappelé l'obligation de sécuriser les immeubles concernés.
- Le prochain Conseil communautaire aura lieu à la salle des fêtes d'Aigre le jeudi 20 mars. Le Conseil Municipal est invité à y participer.
- Le PETR organise une soirée publique d'échange à la salle des fêtes d'Aigre, le vendredi 14 mars, sur le thème « accueillir la biodiversité dans sa commune, son quartier, sa rue, son jardin, son entreprise… ».
- Le Conseil Municipal est invité, samedi 22 mars pour une visite de plusieurs bâtiments communaux.
- La journée citoyenne « nettoyage de la nature » aura lieu le samedi 5 avril sur les deux communes historiques.
- A l'occasion de la Fête de la nature, la commune d'Aigre pourra proposer une balade sur la commune, le 7 mai prochain
- Le Maire indique aux élus qu'il a été contacté par Thierry Naissant, Président de l'association « Jeunesse et loisirs de Villejésus », pour l'informer que les membres du bureau de l'association ne souhaitent plus organiser la course cycliste du 16 août. Le Maire et plusieurs élus font part de leur regret de cette décision prise sans concertation. Le Maire propose de contacter Thierry Naissant pour qu'un échange ait lieu avec les membres de l'association.
- Le-Xuan Lairaud relaie une interrogation d'une villesalémoise pour obtenir une précision sur un point lu dans un procès-verbal de Conseil municipal, le Maire lui apporte la réponse souhaitée.
- Patricia Ranouil interroge quant à la situation de la pharmacie et de l'ancien magasin « Lagarde » dans la Rue du Pont Boursier. Le Maire fait part des démarches en cours avec les nouveaux propriétaires du bâtiment. En ce qui concerne l'ancien commerce « Gold affaires », le Maire ne dispose pas de plus d'informations.
- Nadia Caillaud s'interroge quant au futur repreneur du Bar/Restaurant « La Cagouille ». Le Maire indique que trois candidats seront auditionnés par la Commission attractivité, le vendredi 21 mars. A l'issue, un repreneur sera choisi. La réception des travaux est prévue fin mars. Le Conseil Municipal sera invité à visiter les locaux.

La séance est levée à 21 heures 30.